

Le Président

Nos références : DAJI n°2026-A55

- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Droit pénal et sciences criminelles parcours Droit pénal et procédure pénale est ainsi composée :

Mme Agathe LEPAGE, **Co-Présidente**
M. Edouard VERNY, **Co-Président**

À Paris, le 9 février 2026



Stéphane BRACONNIER